

Paris, le 31 janvier 2024

## **La France manque de médecins, mais elle ne manque pas de ressources !**

**A la suite du discours de politique générale exprimé par le Premier ministre devant la représentation nationale, la FFMKR déplore l'absence de trajectoire exprimée pour les soins de ville, et appelle le Gouvernement à écouter les propositions concrètes exprimées par les kinésithérapeutes.**

En Haute-Garonne, en visite auprès des agriculteurs, le Premier ministre a affirmé « Ma méthode est claire : poser le constat, dire la vérité et agir sans tarder ». En matière de santé, les deux premières étapes ont déjà été atteintes à plusieurs reprises. Le constat, en particulier, est connu : la population vieillit, le nombre de malades chroniques augmente, et la démographie médicale ne permet plus de répondre à leurs besoins. Comme l'a dit le Premier ministre devant l'Assemblée nationale, "les effets de la suppression du numerus clausus ne se feront pas sentir immédiatement. Alors nous devons mettre en œuvre des solutions fortes tout de suite".

Les mesures énoncées visent à augmenter le temps médical disponible, notamment en agissant sur les obligations de garde, en allant « chercher à l'étranger des médecins qui voudraient exercer en France », ou encore en dissuadant l'annulation de rendez-vous médicaux.

Les kinésithérapeutes ont une bonne nouvelle à annoncer au Premier ministre : d'autres solutions existent, et permettent à la fois de libérer du temps médical, d'améliorer les parcours de soins et leur pertinence, d'agir pour la prévention, tout en valorisant les professionnels de terrain. Pour rappel, la FFMKR appelle le Gouvernement à :

- Permettre **l'accès direct**, sans prescription médicale, aux kinésithérapeutes. A titre d'exemple, les entorses de la cheville, pouvant être prises en charge par les kinésithérapeutes, sont responsables d'environ 6500 passages aux urgences par jour ;
- Permettre aux kinésithérapeutes de **prescrire de l'activité physique adaptée (APA)**, afin de libérer une part de la file active de leurs cabinets et d'accélérer le déploiement du sport-santé en France ;
- Mettre à jour, conformément à la loi Rist de 2021, la **liste de produits de santé prescriptibles** par les kinésithérapeutes ;
- Intégrer les kinésithérapeutes dans les effecteurs des **rendez-vous de prévention** aux âges clés de la vie, afin d'agir concrètement et efficacement contre la perte d'autonomie et la sédentarité ;
- Déployer des postes de **kinésithérapeutes coordonnateurs** en EHPAD, afin d'améliorer la qualité de vie des résidents, la qualité de vie au travail des professionnels y exerçant, et de passer d'une logique de gestion de la dépendance à la promotion de l'autonomie ;
- Agir concrètement pour **l'attractivité des métiers de la santé**, afin de pousser les jeunes à entreprendre des études sanitaires : les places non pourvues en études de santé sont plus alarmantes que la non-évolution des numéris clausus ;
- Engager des travaux visant à reconnaître à des professions paramédicales, en particulier la kinésithérapie, le titre de **profession médicale à compétences définies**.

En cette année 2024, la promotion de l'activité physique a été déclarée « grande cause nationale ». **La FFMKR appelle le Gouvernement à faire confiance aux kinésithérapeutes afin de leur permettre d'agir concrètement en faveur de la santé publique.** La FFMKR appelle également le Gouvernement à coconstruire avec la profession la future loi de programmation pour le bien-vieillir, ainsi que le futur projet de loi de financement de la sécurité sociale, afin de dessiner une véritable trajectoire pour les soins de ville.